



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE  
M.R.C. DE KAMOURASKA

*AVIS PUBLIC*

Est donné par le soussigné, Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier;

1. **Que** lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2015, le conseil municipal de Rivière-Ouelle, a adopté le « **Règlement # 2015-3 établissant le Budget de l'année financière 2016, adoptant le Programme Triennal d'Immobilisations 2016-2017-2018, et décrétant les taux de taxes et de compensations pour l'année 2016** »
2. **Que** ledit règlement sera en vigueur à partir du le 1<sup>er</sup> Janvier 2016;
3. **Que** toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal situé au 106, rue de l'Église à Rivière-Ouelle, durant les heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À RIVIÈRE-OUELLE, CE 5<sup>ème</sup> JOUR DU MOIS DE JANVIER 2016.**

---

Adam Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier